

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables au 1^{er} octobre 2023

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	11,90
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 150 kWh/mois	22,00
	Tranche 2 : De 151 à 240 kWh/mois	23,30
	Tranche 3 : De 241 à 360 kWh/mois	40,64
	Tranche 4 : Au-delà de 360 kWh/mois	42,46
Tarif «Eclairage public»	Tranche unique	33,95
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche 1 : 0 à 500 kWh/mois	36,20
	Tranche 2 : De 501 à 1 000 kWh/mois	37,00
	Tranche 3 : Au-delà de 1 000 kWh/mois	39,49
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA (avant le 01/03/17)	13,30
	≤3,3 kVA	20,90
	>3,3 kVA	29,80

DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti Nord	2,75 XPF/kWh
---------------	---	--------------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	263 XPF x kVA
Tarif «Classique»	445 XPF x kVA
Tarif «Eclairage public»	400 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	400 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Redevance Transport TEP	0%
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA soit : 975 XPF HT x kVA		P = 39,00
Autres tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages» ASC = 50 x P x kVA soit : 1 950 XPF HT x kVA		P = 39,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : EDT ENGIE

ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

Applicable au 1^{er} novembre 2023

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)		Non facturé
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés⁽¹⁾ (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	702	737
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 108	9 563
Reconnexion suite coupure pour impayés au compteur dans la journée (Déplacement et intervention de reconnexion dans les heures ouvrées de la même journée que le règlement)	4 542	5 132
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	12 314	13 915
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	79 703	90 064
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

F N = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables au 1^{er} octobre 2023

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche 1 : 0 à 18 000 kWh/mois	24,63
	Tranche 2 : Au-delà de 18 000 kWh/mois	26,10
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche 1 : 0 à 18 000 kWh/mois	21,67
	Tranche 2 : Au-delà de 18 000 kWh/mois	23,15

DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti Nord	2,75 XPF/kWh
---------------	---	--------------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

≤ 200 kVA	1 672 XPF x kVA
> 200 kVA	1 355 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif Tous usages MT
 $ASC = 100 \times P \times kVA$
 soit : 3 900 XPF HT x kVA

P = 39,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : EDT ENGIE

ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

Applicable au 1^{er} novembre 2023

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)	Non facturé	
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés(1) (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	702	737
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 108	9 563
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	12 314	13 915
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité	
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf	Non facturé	
Services liés à l'Auto-relève	Non facturé	
Abonnement à l'application mobile	Non facturé	
Abonnement aux SMS infos EDT	Non facturé	
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)	Non facturé	
Impression ou envoi de duplicata de facture	Non facturé	

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

F N = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PRIX DES FORAITS BRANCHEMENT TAHITI NORD AU 01/10/2023

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	Montant TTC
Branchement aérien	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE Sans poteau, avec coffret façade	77 237	87 278
	BRANCHEMENT AERIEN PROVISoire Branchement aérien de chantier y compris l'intervention de dépose	113 806	128 601
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Sans poteau, avec coffret façade	94 330	106 593
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE PROVISoire Sans poteau, avec coffret façade, y compris dépose	113 462	128 212
	BRANCHEMENT AERIEN Avec poteau et coffret façade	248 576	280 891
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec poteau et coffret façade	273 976	309 593
	BRANCHEMENT AERIEN Avec 2 poteaux et coffret façade	404 455	457 034
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec 2 poteaux et coffret façade	438 019	494 961
Branchement aéro-souterrain	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	143 398	162 040
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret encastré	126 559	143 012
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	318 003	359 343
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret encastré	301 164	340 315
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	388 473	438 974
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	478 466	540 667
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	171 198	193 454
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	200 246	226 278
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret encastré	149 582	169 028
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	354 568	400 662
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret encastré	324 124	366 260
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	416 368	470 496
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	501 486	566 679
Branchement souterrain	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 1 m. coffret sur socle existant	70 415	79 569
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 10 m. avec coffret sur socle	144 104	162 838
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	172 717	195 170
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN DOUBLE Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	210 809	238 214
Déplacement	DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR < 5m.	63 567	71 831
	POSE PANNEAU DE COMPTAGE	36 509	41 255
Changement de puissance	PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE Sans modification du branchement aérien ou souterrain	43 914	49 623
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement souterrain	43 211	48 828
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement aérien	103 566	117 030
Déplacement	DEPLACEMENT D'UN POTEAU	125 819	142 175
Étude	FORFAIT ETUDE BRANCHEMENT	10 715	12 108
Solaire	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur monophasé / triphasé existant bi-directionnel	79 965	90 360
	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur monophasé / triphasé existant à changer	85 251	96 334
	RACCORDEMENT INSTALLATION SOLAIRE Sur compteur ZMD existant	64 824	73 251